

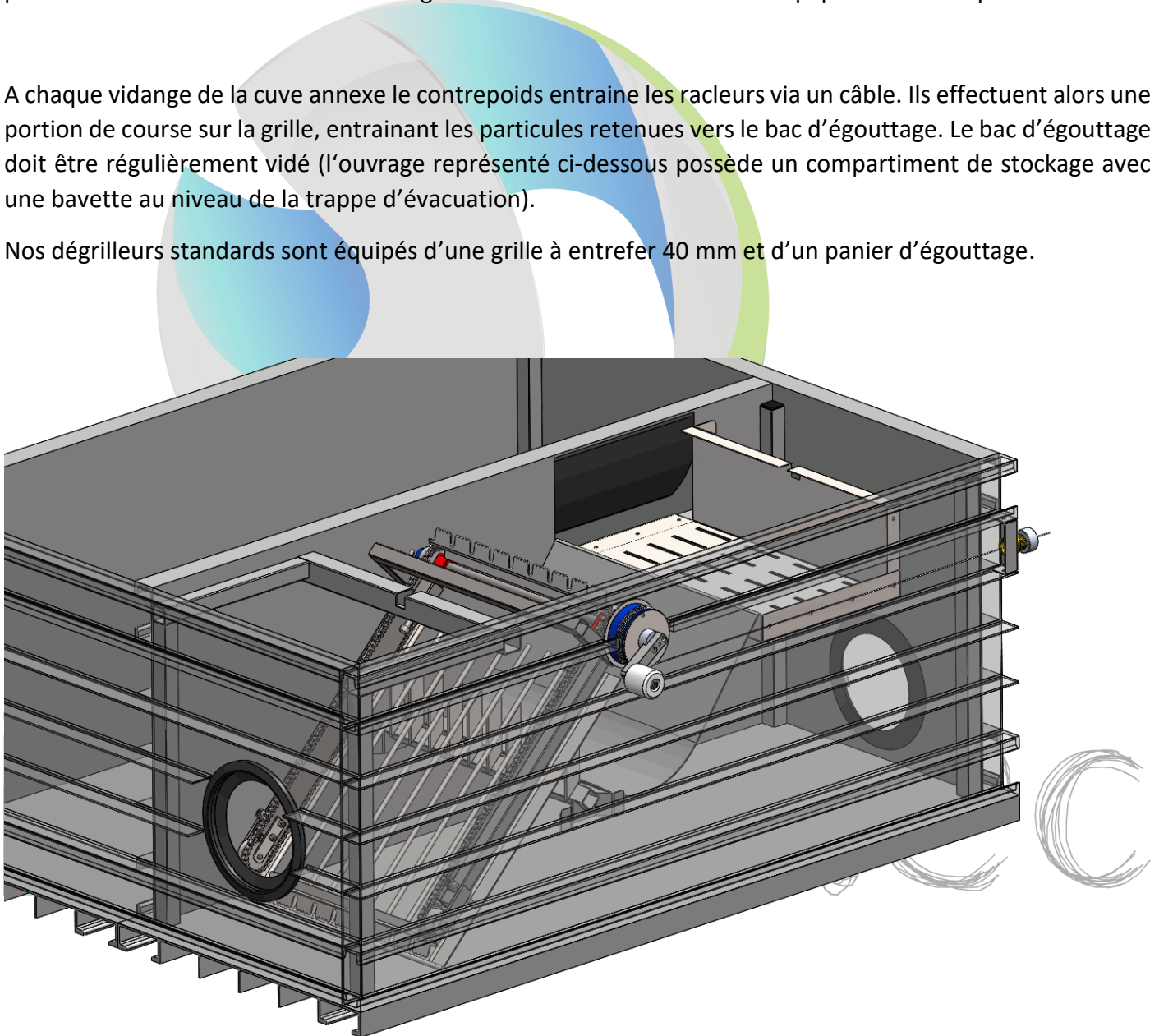
Principe de fonctionnement

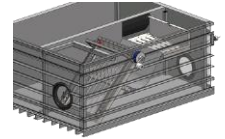
Cet équipement permet d'éliminer les éléments volumineux indésirables en entrée de station d'épuration tels que matières plastiques, tissus, objets divers...

Les racleurs situés sur la grille sont entraînés par un flotteur situé dans une cuve annexe. Cette cuve annexe (par exemple un ouvrage d'alimentation par bâchées) doit posséder un marnage d'eau suffisant pour permettre l'entraînement des racleurs grâce au mouvement du flotteur équipé d'un contrepoids.

A chaque vidange de la cuve annexe le contrepoids entraine les racleurs via un câble. Ils effectuent alors une portion de course sur la grille, entraînant les particules retenues vers le bac d'égouttage. Le bac d'égouttage doit être régulièrement vidé (l'ouvrage représenté ci-dessous possède un compartiment de stockage avec une bavette au niveau de la trappe d'évacuation).

Nos dégrilleurs standards sont équipés d'une grille à entrefer 40 mm et d'un panier d'égouttage.





Détail de l'équipement

La cuve constituant le dégrilleur est réalisée en panneaux de polyester pultrudé qui garantit la solidité et la pérennité de l'ouvrage. L'ensemble est maintenu par un cadre aluminium.

Toutes les parties métalliques du dégrilleur sont réalisées en inox 304L.

Le panier est réalisé en aluminium. Il est entièrement amovible. L'ouvrage est entièrement recouvert d'un caillebotis polyester.

La longueur maximale entre les racleurs et le contrepoids situé dans la cuve annexe est de 3 mètres. Le câble inox doit être mis en place dans une gaine TPC (non fournie).

N'hésitez pas à nous consulter pour toutes précisions techniques sur cet ouvrage.

Pose

Terrasser et drainer si besoin.

La cuve doit être posée sur un lit de mignonette.

Réaliser les raccordements hydrauliques et remblayer la cuve avec des matériaux drainants **sans compacter**.

Options

L'entrefer est adapté à la demande

Un by-pass de grille ou de cuve peut être réalisé à la demande.

Un compartiment de stockage des refus de dégrillage peut être ajouté (notamment dans le cas d'une vidange du dégrilleur par hydrocurage).